776-2006207 députée de Chauveau

PROJET DE LOI N° 206 AUTEUR: Mme Sarah Perreault,

TITRE : Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale

- **Présentation le :** 2006-11-15

Consultations gén. ou part. à la — le —

Dépôt du rapport de commission: —

Motion de scission le : —

Motion de report le : —

- **Adoption du principe le :** 2006-12-14

Étude détaillée à la CFP le 2006-12-06

- **Dépôt du rapport de Commission le :** 2006-12-07 AM (1)

Si amendement(s) en Commission : oui ☒ non ☐ Si amendement au titre : oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui ☐ non ☒

de M — (.... articles amendés)

de M — (.... articles amendés)

de M — (.... articles amendés)

- **Prise en considération du rapport le :** —

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M —

de M —

de M —

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui ☐ non ☒ (.... articles amendés)

- **Adoption du projet de loi le:** 2006-12-14

- **Sanction du projet de loi le:** 2006-12-14 (2006, c. 65)

****

Motion de suspension des règles présentée le : —

Feuille de temps jointe sur: —

Feuille de vote jointe sur: —

Autres: —

LC/ c:\d\wp\FICHES.PL

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 776-20061207

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE – DEUXIÈME SESSION

Commission des finances publiques

PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 décembre 2006

ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC

Audition des intéressés et étude détaillée
du projet de loi d'intérêt privé n° 206,
Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale
(Texte du projet de loi adopté avec un amendement)

PROCÈS-VERBAL

Commission des finances publiques

Séance du mercredi 6 décembre 2006

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 206, *Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale.* (Ordre de l'Assemblée, le 15 novembre 2006)

Membres présents :

M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission

Mme Beaudoin (Mirabel), porte-parole de l'opposition officielle en matière de régime de rentes et de retraite

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

M. Lelièvre (Gaspé)

M. Moreau (Marguerite-D'Youville)

M. Paquet (Laval-des-Rapides)

Mme Perreault (Chauveau), proposeure du projet de loi, en remplacement de M. Gabias (Trois-Rivières)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Commission scolaire de la Capitale :

M. Jean-Marc Gariépy, président du Comité de retraite de la Commission scolaire de la Capitale

M^e^ Martin Rochette, procureur, Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

La Commission se réunit à 11 h 12 sous la présidence de M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe II).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITION ET ÉTUDE DÉTAILLÉE

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), Mme Beaudoin (Mirabel) et Mme Perreault (Chauveau) formulent quelques remarques préliminaires.

M. Gariépy et M^{e} Rochette présentent le point de vue de la requérante.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de la requérante.

Articles 1 et 2 : Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Article 2.1 : Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 2.1 est adopté.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Sur la motion de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Projet de loi d'intérêt privé n° 206 : Le texte du projet de loi d'intérêt privé n° 206, *Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale*, amendé, est adopté.

REMARQUES FINALES

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) et Mme Perreault (Chauveau) formulent des remarques finales.

À 11 h 38, la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat confié par l'Assemblée.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Marc Painchaud

Le président de la Commission,

Sam Hamad

MP/mct

Québec, le 6 décembre 2006

ANNEXE I

Amendements adoptés

Am 1
Art. 2.1

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N^{O} 206

Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale

Article 2.1

Insérer, après l'article 2 du projet de loi, le suivant :

« [[**2.1.** Les montants transférés à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances afin d'assumer les obligations qui lui sont dévolues en vertu de l'article 2 de la présente loi et des articles 80 et 101 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10) sont versés, malgré l'article 102 de cette loi, dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le paiement de toutes les prestations découlant de ces articles et des frais d'administration relatifs à ces prestations est fait, en premier lieu, sur ce fonds et, par la suite, sur le fonds consolidé du revenu. À compter du 1er janvier 2007, ces prestations ne peuvent faire l'objet d'augmentations autres que celles prévues au Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale à la date de sa terminaison ou permettre une revalorisation de la pension du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics découlant de ces prestations.

Si une évaluation actuarielle identifie un surplus afférent à ces prestations, la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances transfère, au fonds consolidé du revenu, la partie de ce surplus qui lui est indiquée par le ministre responsable de l'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Lorsque la Commission se sera acquittée de toutes ses obligations relatives à ces prestations, elle devra transférer le solde éventuel du fonds particulier au fonds consolidé du revenu.]] ».

Adopté
M.B.

ANNEXE II

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Auditions des intéressés et étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants :
n° 206, *Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale* et n° 208, *Loi concernant la transformation de Sherbrooke-Vie, société de secours mutuels*

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 6 décembre 2006

Salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May

Après les affaires courantes, soit vers 11 heures jusqu'à 13 heures

1) **PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 206**, *Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale*

Proposeure : Mme Sarah Perreault, députée de Chauveau

Requérante : Commission scolaire de la Capitale

Mme Murielle Gingras, présidente
M. Jean-Marc Gariépy, président du Comité de retraite de la Commission scolaire de la Capitale
M. Richard Vallée, membre du Comité de retraite et directeur des services financiers
M^e Martin Rochette, procureur, Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
M. Pierre Courcy, actuaire du Régime de retraite

2) **PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 208**, *Loi concernant la transformation de Sherbrooke-Vie, société de secours mutuels*

Proposeur : M. Pierre Reid, député d'Orford

Requérante : Sherbrooke-Vie, société de secours mutuels

M. Janvier Cliche, président du conseil d'administration de la société
M. Michel Giguère, actuaire de la société
M^e François-Alexandre Le May
M^e Yves Le May, procureur

AJOURNEMENT

FA/mct

Québec, le 6 décembre 2006